



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2018

Présents : MM. BLANC Laurent, BEN ALI Zaïna, CHARRAT Jean-François, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, GEORGES Marie-Ange, MATHIEU Jean-Marc, SANDJIVY Sylvie, MARIGNANE Gérard, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles, ZICKGRAF Didier,

Absents : DEROSE David, DUVAL Denis, BUISSON Frédéric, ESTIENNE Bernard, MELANO Yolène, SANNA Magali,

Procurations : Bernard ESTIENNE à CHATARD Hervé.

Arrivée de M. Denis DUVAL à 19h30

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte rendu de la séance du 25 janvier 2018

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

I – DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT DE MATERIEL DANS LE CADRE DU PLAN DE DESHERBAGE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 07/2017 en date du 2 mars 2017 approuvant le plan de gestion alternative à l'utilisation des phytosanitaires dans les espaces publics proposé par la Société SCE AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT basée à la Seyne-sur-Mer pour un montant de 8750 € HT et qui a obtenu le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

Cette étude préconise l'achat du matériel ci-dessous :

Article	Descriptif	Montant HT	Participation Agence de l'eau		Charge de la Commune
21578	Balayeuse Schmidt	53 000,00 €	40%	21 200,00 €	31 800,00 €
21578	Desherbeur mécanique	3 100,00 €	80%	2 480,00 €	620,00 €
2158	Réciprocateur	2 500,00 €	40%	1 000,00 €	1 500,00 €
2158	Rotofil à batterie FSA 130 nue	358,30 €	40%	143,32 €	214,98 €
2188	Batteries AR 3000	2 019,40 €	40%	807,76 €	1 211,64 €
2188	Chargeur batterie AL 500	111,68 €	40%	44,68 €	67,00 €
2158	Souffleur à batterie BGA 100 nu	358,30 €	0%	0,00 €	358,30 €
2158	Débroussailleuse thermique FS 560	1 000,10 €	40%	400,04 €	600,06 €
2158	Broyeur	6 750,00 €	40%	2 700,00 €	4 050,00 €
2158	Souffleur thermique BR 700	563,10 €	0%	0,00 €	563,10 €
TOTAL		69 760,88 €		28 775,80 €	40 985,06 €
<i>Arrondi à</i>		<i>69 760,00 €</i>		<i>28 775,00 €</i>	<i>40 985,00 €</i>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer pour :

- approuver l'acquisition du matériel,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

Monsieur le Maire précise d'une réunion publique d'information aura lieu de mercredi 4 avril à 18h 30 à la Salle Fontvieille.

VOTE : 12 voix POUR - 2 voix CONTRE (J-F CHARRAT et M-A GEORGES)

II – VENTE D'UNE COUPE DE BOIS EN FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le plan d'aménagement forestier prévoit la vente d'une coupe de bois de taillis de chênes sur la parcelle forestière N° 23 T – La Mourotte d'une surface de 9 ha. Le volume estimé étant de 130 m³.

La vente des bois sur pied sera mise en œuvre par l'ONF sous la forme d'une vente amiable au meilleur prix après consultation des exploitants forestiers.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

III – PARTICIPATION 2018 A L'ODEL VAR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant de la participation communale en faveur des enfants de plus de 12 ans inscrits aux colonies de vacances départementales (ODEL-VAR).

Il rappelle que depuis 2010 la Commune a mis en place un ALSH qui accueille les enfants de 3 à 12 ans.

Il propose donc une participation à hauteur de 10% du prix du séjour pour chaque enfant de plus de 12 ans avec un plafond de 100 euros.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

IV - CONSULTATION DU BUREAU D'ETUDES POUR LES COMMERCES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier est en cours de préparation sous la forme d'un MAPA

V – AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS DE CATEGORIE C

Afin de régulariser les situations des agents qui n'ont pas bénéficié de l'avancement de grade depuis 10 ans pour certains, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a été consulté pour 4 agents. Les autres agents pouvant bénéficier de cet avancement seront proposés au CTP de septembre

VI – INFORMATIONS TRAVAUX ET DEMARCHES EN COURS

◆ Aménagement de l'hôtel de ville

La plainte déposée par un élu de l'opposition a été rejetée par le Tribunal Administratif. Par conséquent, les marchés concernant les 3 lots mis en cause sont de nouveau soumis à appel d'offres.

◆ Réseaux d'eau

La réfection du réseau d'eau chemin des Mollières est terminée. Les travaux continuent par les Eymès et l'ancien chemin de St Julien.

◆ DSP eau

Fin de contrat juin 2019. La procédure de renouvellement est prévue sur 1 an. Mais les réflexions se portent actuellement sur la possibilité de lancer la procédure en commun avec les 7 communes concernées, la difficulté étant de choisir un prestataire unique (procédure complexe) qui nécessiterait l'appui d'un AMO (Architecte à Maîtrise d'œuvre) pour définir le projet, apporter conseil et assistance.

Les compétences EAU sont à la charge de la Communauté de communes jusqu'en 2026. Idem pour la compétence ASSAINISSEMENT pour la gestion des boues et le SPANC.

L'étude est menée en concertation dans le cadre du bureau du Conseil Communautaire.

VII – FACADE DE LA CHAPELLE SAINT ROCH

Monsieur le Maire explique que la proximité du château ne permet pas, si l'on veut obtenir des subventions, de se passer d'une étude architecturale. Il dit que la programmation de travaux sur du patrimoine rentre obligatoirement dans le plan concerté dirigé par La Provence Verte qui récupère tous les dossiers via la Région.

La représentante de la Fondation du Patrimoine Mme BELZIC et Mr MADE (Les Bâtiments de France) sont venus visiter la chapelle.

L'étude architecturale qui va déterminer les prescriptions des travaux permettra de demander des devis.

Coût de l'étude : 6 journées et demie à 500 euros

VIII – FIXATION DU PRIX DE L'EAU

M. ROGIER explique que pour couvrir les prêts que nous avons contracté (158.000 € à l'Agence de l'Eau en 2017) et 290 000 € en 2018, les besoins en financement sont de : 15 845 €/an et 16950 €/an.

3 banques ont été contactées et leur proposition étudiée.

Une augmentation de 0.6 ct du m3 d'eau sera nécessaire sur 5 ans.

La proposition sera présentée au prochain conseil municipal.

IX – QUESTIONS DIVERSES

◆ Collecte des ordures ménagères

Concernant la collecte des ordures ménagères, tous les maires réunis ont demandé à la STE NICOLLIN de mettre en œuvre des solutions afin que les bacs verts soient ramassés plus souvent.

Un nouveau plan de tournée a été proposé. Pour notre commune, collecte de l'ensemble des bacs **le jeudi** et repasse sur les points noirs **le lundi**.

A la question : pourquoi la redevance augmente pour un service qui est de moins en moins performant...

Le maire répond que les bureaux d'études qui ont réalisés les travaux pour définir l'offre, ont déterminé que la péréquation entre nombre d'habitants et volume collecté devrait correspondre, si les usagers faisaient le tri correctement, à un seul passage. Or, force est de constater que dans les bacs on y trouve tout déchet (cartons, verres, plastiques...) ce qui provoque les débordements.

La politique globale est de supprimer les bacs verts. De nouveaux containers semi-enterrés seront installés mais l'absence de foncier rend la solution très compliquée.

Montage de 4 cabanes pour les cartons auprès des containers.

◆ Comité des Fêtes

Mme Chatard, en sa qualité de membre du conseil de surveillance depuis sa création en 09/2014, exprime son désarroi par rapport aux événements qui se sont produits depuis quelques mois. Elle dit sa stupéfaction d'avoir entendu et lu des allégations tendant à salir la réputation d'anciens membres.

Elle demande à l'assemblée de réfléchir sur la création d'une commission extra-municipale qui réunirait quelques élus et des personnes extérieures pour organiser les fêtes traditionnelles.

La séance est levée à 20 heures 30'